Compte rendu de la réunion de la formation spécialisée de service de la DR de Clermont-Ferrand du 9 octobre 2024

Étaient présents :
• pour les organisations syndicales (OS) : UNSA, USD-FO et le SNAD-CGT,
• pour la Direction régionale : le Président, l'assistante de prévention (AP), l'adjointe au chef divisionnaire, la cheffe de la brigade et le chef du bureau par intérim, le chef du pôle CI à Clermont-Ferrand, le chef du bureau et le chef de la brigade à Saint-Étienne,
• le médecin du travail du 63, l'assistante de service social et l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP).

Deux OS ont lu une déclaration liminaire. La déclaration du SNAD-CGT est à lire à la suite de ce compte-rendu.

Deux sujets ont été ajoutés à l'ordre du jour en séance : présentation du rapport de l'assistante de service social et présentation du rapport de la médecine du travail

► Présentation du rapport de l'assistante de service social :
L'assistante de service social rappelle ses domaines d'intervention : budget, logement, santé, travail et famille, elle indique qu'elle est tenue au secret professionnel. Avec sa collègue de la Loire, elles renseignent et aident les collègues en activité et les collègues retraités.

► Présentation du rapport de la médecine du travail :
Le médecin du travail présente un rapport établi conjointement avec son collègue de la Loire. Ils réalisent des visites médicales, ils rédigent des préconisations, ils font des études liées au poste de travail. Les ergonomes du ministère ont été sollicités pour avis quant à la manutention de colis afin de prévenir les risques de lombalgie.

► Approbation du procès-verbal du 20 juin 2024 :
À ce stade, le projet de PV n'a pas été validé.

► Suivi des registres santé et de sécurité au travail et des signalements de danger grave et imminent :
Au total, 5 annotations ont été inscrites sur les registres de la brigade et du bureau de Clermont-Ferrand : problèmes d'utilisation des douches, d'approvisionnement en bouteilles d'eau en période estivale et d'odeurs liées au stockage de denrées alimentaires (poisson séché) à la brigade, difficulté d'utilisation du local social lors de formations au bureau.
Les remarques ont été prises en compte et la FSS va voter certaines dépenses pour répondre au mieux aux attentes des collègues, dans un budget contraint.

► Suivi des déclarations d'accidents de service, des maladies professionnelles, des tentatives de suicide et suicides sur le lieu de travail, des refus d'aménagement de poste :
Trois déclarations d'accident de service ont été rédigées fin juin. Le CSRH a reconnu l'accident de service pour chacune des situations. L'assistante de prévention précise que les collègues n'ont pas de séquelles.

► Point de l'utilisation des crédits 2024 de la FSS de la direction régionale de Clermont-Ferrand et des actions engagées, présentation de nouvelles propositions d'actions :
Certaines actions engagées vont devoir faire l'objet d'une relance auprès des prestataires.
Des actions de formation relèvent ou vont relever d'un marché public ; c'est le cas des formations en matière de secourisme.

Les membres retiennent les propositions suivantes :

- 1 souris verticale suite à prescription médicale,
- 6 rouleaux de tissu non tissé pour les moniteurs de tir
- 3 sacs à dos trolley pour le télétravail,
- 2 paires de bouchons d'oreilles pour les agents des brigades,
- des autotests COVID,
- 33 gourdes isothermes d'une contenance de 1 litre,
- 1 pupitre, 1 fauteuil ergonomique,
- 1 patère murale,
- 9 supports de PC portable.

> *Pour cette dernière action, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'assistante de prévention si vous souhaitez être équipés.*

► Point d'information suite à la diffusion de la note DG RH4 n°24000160 du 5 août 2024 relative au contingent des autorisations spéciales d'absence ASA95 :
Les représentants du personnel de la FSS de la DR de Clermont-Ferrand bénéficient de 2 jours d'autorisations d'absence – ASA 95 − pour réaliser des visites de service ; ces 2 jours couvrent le temps de trajet et le temps de rédaction du rapport de visite.

> *Les représentants du personnel du SNAD CGT s'étaient interrogés dans leur précédente déclaration liminaire sur la note DI du 11 mars 2024 qui excluait le temps de rédaction du champ de l'ASA95. Cette note de la DG vient clarifier ce point. Les droits sont essentiels à l'exercice de l'activité syndicale.*

► Suivi des mesures mises en œuvre après le rapport de la visite de site du bureau de Saint-Étienne le 21 mai 2024 :
L'assistante de prévention fait le point sur chacune des observations formulées dans le rapport. Des actions correctives ont déjà été réalisées.
Certains points sont à mettre en perspective au regard du projet de déménagement.

► Suivi des agents restructurés :
L'assistante de prévention présente la situation des agents restructurés. 4 agents n'ont pas intégré les services de leur DDFiP d'affectation.

► Point d'information sur le projet de relogement des services clermontois (bureau, brigade et service viticulture) :
Les plans devraient être rapidement communiqués et le président s'engage à informer les représentants du personnel. Il souligne le professionnalisme du pôle immobilier.

> *En réponse à une question de la CGT, le Président indique que le rattachement du service viticulture au pôle CI du bureau de Clermont-Ferrand n'est pas un sujet prioritaire.*

► Point d'information sur le projet de relogement des services stéphanois (bureau et brigade) :
Les contraintes ne sont pas les mêmes que pour le projet clermontois puisque c'est l'actuel propriétaire qui se charge de la construction d'un bâtiment sur l'emprise de sa parcelle. De ce fait, le

projet stéphanois se trouve à un stade plus avancé et le déménagement pourrait se concrétiser à l'horizon mi-2026.
Le sujet du stockage des munitions est pris en compte, une solution serait trouvée à Villeurbanne.
Les chefs de service se disent satisfaits de la démarche mise en place et indiquent que les agents accueillent favorablement les propositions.
Le président s'engage également à informer les représentants du personnel.

Pour ces deux projets, le Président se montre toutefois raisonnablement prudent quant à leur réalisation dans un contexte budgétaire contraint.

► Point d'information sur les mesures d'empoussièrement effectuées en septembre 2024 à la BSI de Clermont-Ferrand :
Ces mesures ont conclu à l'absence de poussières. Interrogés sur le système de chauffage du dojo au moyen d'une soufflerie, le président et l'assistante de prévention indiquent qu'ils sont à la recherche d'autres locaux pour les séances TPCI.

► Points divers :
*** FACVA (UNSA) :**
Les services de la DI n'ont pas communiqué en retour sur les propositions qui ont émané des services. Le président s'engage à faire un retour sur ce point, étant précisé qu'il faut également que les propositions soient validées au niveau de la DG.

*** Gestion des effectifs des services tabacs (UNSA) :**
Le président explique qu'une collègue du bureau de Saint-Étienne ne va plus pouvoir exercer ses missions ; de ce fait sa collègue en charge des tabacs, qui exerce à temps partiel, a récupéré une partie de la charge de travail ce qui explique le transfert d'activité au Pôle Régional Tabac du bureau de Clermont-Ferrand. Le renfort d'un agent de Paris-Spécial a été demandé.

> *La CGT prend note de cette situation particulière ; si toutefois cette organisation du travail devait s'inscrire dans la durée, la FSS devra être consultée comme le prévoit l'article 69 du décret n°2020-1427.*

*** Absence d'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (SNAD-CGT) :**
Le SNAD observe que la FSS se réunit une nouvelle fois sans ISST. Il est regrettable de ne pas pouvoir bénéficier de la technicité de cet acteur de prévention.

*** Salle de réunion (SNAD-CGT) :**
Le SNAD fait remarquer qu'il n'est pas toujours aisé d'entendre les débats dans la salle de réunion avec 19 participants, exclusivement en présentiel pour la réunion de ce jour.
Ce point est à prendre compte pour les réunions à venir qui se dérouleront en mode mixte, dont celle du 18 octobre prochain. Les participants en visio ne devront pas être mis en difficulté par la qualité de la sonorisation.

La réunion s'est terminée à 17h00.

Pour le SNAD CGT :
Sandrine MARIE-CHEVALIER, titulaire et Jane Alexandra-MULLER, suppléante

DÉCLARATION LIMINAIRE

DR CLERMONT-FERRAND
Formation Spécialisée
Réunion du 9 octobre 2024 – 14h00

Monsieur le Président,

Tout d'abord nous vous souhaitons la bienvenue dans vos nouvelles fonctions et espérons que nous pourrons établir un dialogue social de qualité.

La formation spécialisée de service se réunit aujourd'hui à un horaire atypique. Nous sommes conscients de la difficulté de trouver une date qui convienne à l'ensemble des membres de la formation spécialisée mais une convocation l'après-midi doit demeurer exceptionnelle. L'ordre du jour comporte 13 points et nous devons accorder le temps nécessaire à chaque sujet sans pour autant finir cette réunion à une heure déraisonnable.

Le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024 n'a pas pu être transmis aux représentants du personnel faute d'entente sur la rédaction d'un sujet précis. L'article 17 de notre règlement intérieur prévoit que le procès-verbal comporte *« une synthèse des échanges qui retrace les positions exprimées et notamment les points d'accord et de désaccord »*. Les débats étant enregistrés, cette difficulté devrait être levée.

Vous allez nous présenter la note DG RH4 n°24000160 du 05/08/2024 relative au contingent des autorisations spéciales d'absence ASA 95. Il est écrit que *« les ASA 95 peuvent couvrir le temps de rédaction du rapport de visite »*. Ainsi, la note DI n°24000293 du 11/03/24 qui indiquait *« qu'aucun temps de compte rendu n'est prévu »* faisait une interprétation erronée du décret n°2020-1427 du 20/11/2020. Cette précision devra permettre de requalifier l'autorisation d'absence déposée le cas échéant.

Concernant les déménagements de services, que ce soit à Clermont-Ferrand ou à Saint-Étienne, il nous semble indispensable d'associer les représentants du personnel à l'évolution des dossiers pour une prise en compte optimale des besoins des agents et des particularités propres à chaque service.

Le Premier ministre a déclaré que *« le premier remède à la dette, c'est la réduction des dépenses »*. Pour autant, la CGT revendique l'augmentation du point d'indice et des pensions, l'abrogation de la réforme des retraites, la rénovation et le financement des services publics dans tous les territoires. L'année 2024 ne saurait être une année blanche pour les agents publics et la CGT demande la reconduction du dispositif de la GIPA.